

Outils d'animation RNF

Feuille de route à horizon 2030

Commission Professionnalisation et Police de l'environnement

I. Préambule

Quelques chiffres

Le présent document détaille les **orientations stratégiques** et les principaux **axes de travail** de la Commission Professionnalisation et Police de l'Environnement (PPE) d'ici 2030. Il a été rédigé par les membres du Comité de pilotage de cette commission et les permanents de l'équipe RNF, en cohérence avec le projet associatif RNF à horizon 2030¹. Cette feuille de route doit permettre à chacun de comprendre **la logique** des actions, de l'organisation et du fonctionnement des travaux engagés par les membres de RNF sur le thème de la professionnalisation et de la police de l'environnement. Elle s'adaptera aux évolutions régulières du cadre institutionnel, des facteurs environnementaux et des connaissances.

II. Contexte et constats 2018

Les 10 prochaines années s'amorcent dans un contexte de plus en plus complexe et incertain pour exercer les métiers de gestionnaires :

- La **pression des changements globaux sur les espaces naturels s'accélère et s'intensifie**. Que ce soit le changement climatique, l'artificialisation des sols ou encore l'expansion des espèces exotiques envahissantes, les tendances sont alarmistes². En outre s'ajoute une augmentation d'autres types de pressions anthropiques comme les usages notamment liés aux activités de loisirs et de plein air en plein croissance. Ces évolutions sont visibles sur le terrain par bons nombres de gestionnaires, en Métropole comme sur les territoires ultra-marins.
- Ces changements, caractérisés par leur rapidité et leur intensité, **altèrent concrètement la composition et le fonctionnement des espaces naturels**, modifiant ainsi de manière fondamentale la façon dont nous les comprenons et dont nous les gérons. Ils **bouleversent les usages et les pratiques** au sein du socioécosystème dans lequel les réserves naturelles évoluent³.
- **L'expertise** pour protéger et gérer le patrimoine naturel demande un **niveau de professionnalisation** élevé qui doit s'adapter à l'évolution des contextes sur le terrain et aux niveaux régionaux et national. **La formation**, en particulier en termes **de police de l'environnement**, est un enjeu majeur pour le réseau des réserves naturelles assurant un haut niveau de professionnalisation des agents.
- Enfin, c'est dans un paysage **institutionnel, administratif et financier** complexe et en mouvement constant que s'exercent les différents métiers du gestionnaire. La conduite des plans de gestion est fortement dépendante des schémas d'aménagement du territoire, de la gouvernance de la biodiversité ou encore de l'ingénierie de projet, à différentes échelles territoriales.

¹ Projet associatif RNF à horizon 2030 (2018)

² 6^{ème} rapport GIEC (2018) ; Rapports régionaux IPBES (2018)

³ Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2018)

III. Rôles de la commission et principe d'intervention

C'est dans ce contexte que les commissions inscrivent leur feuille de route, en vue de fédérer, mobiliser et animer une communauté de gestionnaires d'espaces naturels protégés, tous statut confondu, en termes de **veille** et d'**innovation**, de **retour d'expériences** et d'**évolution des pratiques**, ou encore de **mutualisation** et de **transfert** des savoirs et savoir-faire, selon les principes suivants :

3.1 RNF est résolument une structure inter-réseaux qui rassemble une grande variété d'acteurs de la protection de la nature sur les territoires (collectivités, ONG, PNR, CEN, Parcs Nationaux, Parcs Naturels marins, établissements publics, etc.) et les autorités de classement en particulier les Régions qui ont une vision, des valeurs et une culture communes. Ces acteurs ont des habitudes de travail reconnues en termes de qualité, de pertinence et de fiabilité. Les commissions agissent dans un **principe d'ouverture** pour susciter l'intelligence collective et la coopération active au-delà des membres de RNF, incluant les professionnels de la conservation de la nature, des géosciences, du climat, des sciences humaines et sociales, etc. Elles sont à prendre comme un lieu d'échange et de mutualisation entre les différents réseaux.

3.2 Le **champ d'intervention** de la commission Professionnalisation et Police de l'Environnement (PPE) est de garantir un **haut niveau de professionnalisation des agents** en ayant un lien fédérateur et fonctionnel avec les gestionnaires. Ce haut niveau de professionnalisation des agents se traduit sur le plan opérationnel par les 3 missions essentielles suivantes :

- Faire connaître et reconnaître les métiers des RN et promouvoir un statut commun
- Uniformiser et compléter le professionnalisme et la qualification des acteurs de la gestion des RN via la formation
- Contribuer au renforcement de la santé et la sécurité au travail au sein du réseau

3.3 Le fonctionnement⁴ de la commission Professionnalisation et Police de l'Environnement (PPE) s'articule autour d'un groupe décisionnaire élu, renouvelé tous les 3 ans (le **bureau**), d'un organe de gouvernance dans lequel les membres s'impliquent volontairement (le **Comité de pilotage**) et de groupes de travail et de réflexion (les **ateliers**) qui réunissent quelques membres intéressés par une thématique en particulier. La commission Professionnalisation et Police de l'Environnement (PPE) inclut également des **Pôles** consacrés à la professionnalisation et à la police de l'environnement (Pôle Police de l'environnement notamment). Elles sont en lien direct avec les autres commissions de RNF pour engager des projets transversaux, notamment au sein de l'intercommission.

IV. Orientations stratégiques à horizon 2030

Les travaux des commissions s'articulent autour des **6 orientations stratégiques** suivantes :

OS1 – Faire connaître et reconnaître les métiers et missions exercés au sein du réseau des réserves naturelles

L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

OS2 – Professionnaliser

Faire que les gestionnaires et agents des RN soient mis en situation d'exercer leurs missions dans des conditions optimales.

OS3 –Police de l'environnement (police administrative et judiciaire)

Reconnaissance de la mission de police des agents commissionnés des réserves naturelles.

OS4 – Valorisation

Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le thème.

OS5 – Plaidoyer

Assurer la représentation et faire valoir les intérêts des missions des agents dans les réserves naturelles.

OS6 – Partenariat

Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser l'impact des commissions

⁴ cf note de cadrage des outils d'animation RNF (2017)

OS1 – Faire connaître et reconnaître les métiers et missions exercés au sein du réseau des réserves naturelles

L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

Axe de travail 1.1 Faire connaître les métiers des RN

Constat :

But :

Résultat attendu : L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

Axe de travail 1.2 Faire reconnaître la mission d'éducation à l'environnement par son intégration dans la méthodologie d'évaluation des coûts de gestion

Constat :

But :

Résultat attendu : L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

Axe de travail 1.3 Définir une stratégie cohérente d'embauche des personnels en lien avec des moyens de gestion adéquats

Constat :

But :

Résultat attendu : L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

OS2 – Professionnaliser

Faire que les gestionnaires et agents des RN soient mis en situation d'exercer leurs missions dans des conditions optimales.

Les Axes de travail 2.1, 2.2 et 2.3 relèvent du même résultat attendu.

Axe de travail 2.1 Insérer la notion de santé-sécurité au travail dans les opérations planifiées dans le plan de gestion ainsi que dans les conventions de gestion

Constat :

But :

Résultat attendu : La santé et la sécurité au travail des agents des RN est assurée

Axe de travail 2.2 Chaque organisme gestionnaire doit disposer de son Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Constat :

But :

Résultat attendu : La santé et la sécurité au travail des agents des RN est assurée

Axe de travail 2.3 Développer une offre sur la formation relative à la sécurité des agents des RN

Constat :

But :

Résultat attendu : La santé et la sécurité au travail des agents des RN est assurée

Les Axes de travail 2.4 et 2.5 relèvent d'un même deuxième résultat attendu.

[Axe de travail 2.4](#) Réfléchir à l'opportunité de rendre obligatoire certaines formations et certains recyclages

Constat :

But :

Résultat attendu : L'offre de formation répond au mieux aux attentes et aux besoins des agents et des organismes gestionnaires

[Axe de travail 2.5](#) Développer la mise en place au sein du réseau des plans de formation : accompagner les gestionnaires dans cette mise en place en établissant un tronc commun de formations sur la base du référentiel métier RN

Constat :

But :

Résultat attendu : L'offre de formation répond au mieux aux attentes et aux besoins des agents et des organismes gestionnaires

OS3 –Police de l'environnement (administrative et judiciaire)

Reconnaissance de la mission de police des agents commissionnés des réserves naturelles

Les Axes de travail 2.4 et 2.5 relèvent d'un même deuxième résultat attendu.

[Axe de travail 3.1](#) Sensibiliser les organismes gestionnaires à l'importance de cette mission de police et appuyer les agents commissionnés pour la mise en œuvre de cette mission

Constat :

But :

Résultat attendu : La mission de police est reconnue au sein même des organismes gestionnaires

[Axe de travail 3.2](#) Etudier les statuts les plus favorables à la pérennisation de la mission de police dans les RN

Constat :

But :

Résultat attendu : Pérennisation de la mission de police dans les RN –réflexion quant au statut le plus pertinent

[Axe de travail 3.3](#) Promouvoir l'intégration des agents commissionnés des RN dans le cadre des MISEN et veiller à la coordination des actions des agents des RN et inspecteurs de l'environnement au sein des plans de contrôle départementaux

Constat :

But :

Résultat attendu : Les agents commissionnés des RN sont reconnus comme l'un des pilotes en matière de police des espaces protégés (RN, APPB, APPG, sites classés)

[Axe de travail 3.3](#) Faire évoluer les textes afin de permettre aux agents commissionnés des OG privés de disposer des mêmes pouvoirs de police que les agents publics

Constat :

But :

Résultat attendu : Les agents commissionnés des RN disposent des moyens juridiques, sécuritaires et formations nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions

[Axe de travail 3.4](#) Faciliter l'exercice des missions de police des agents commissionnés des RN via l'implantation d'une signalétique réglementaire homogène à l'échelle nationale

Constat :

But :

Résultat attendu : Les agents commissionnés des RN disposent des moyens juridiques, sécuritaires et formations nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions

Axe de travail 3.4 Développer une offre sur la formation relative à la sécurité des agents commissionnés des RN
Proposer des équipements permettant d'assurer la sécurité des agents commissionnés des RN
Mener un travail sur la mise en place de mesures de protection et d'assistance des agents commissionnés des RN

Constat :

But :

Résultat attendu : Les agents commissionnés des RN disposent des moyens juridiques, sécuritaires et formations nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions.

OS4 – Valorisation

Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur la professionnalisation et la police de l'environnement

Axe de travail 4.1 Promouvoir la création de groupes police régionaux

Constat :

But :

Résultat attendu :

OS5 – Plaidoyer

Assurer la représentation et faire valoir les intérêts des agents des réserves naturelles, en particulier dans l'exercice de leur mission de police de l'environnement

Axe de travail 5.1 Représenter le réseau des réserves naturelles aux instances nationales et régionales

Constat : L'un des principaux rôles historiques des commissions, en lien avec les permanents de l'équipe salariée de RNF, est de représenter le réseau aux réunions, groupes de travail, colloques ou séminaires organisés ou co-organisés par les partenaires. Cette présence à différentes échelles territoriales permet de glaner/faire remonter des informations et d'influencer les projets en exprimant les besoins/avis des gestionnaires.

But : Cet axe de travail vise à consolider l'existant tout en considérant les opportunités et demandes, qu'elles émanent des membres des commissions ou de partenaires. Dans la mesure du possible, une cartographie des représentations et des rapports minutes sont établis, de façon à partager l'actualité de ces représentations au sein des commissions et en intercommissions.

Résultats attendus : les commissions contribuent à la représentation de RNF dans différentes instances pour faire valoir les savoirs et savoir-faire des gestionnaires et défendre leurs intérêts. Suivi d'une liste des représentations, définissant les priorités et avancées des contributions.

Axe de travail 5.2 Assurer un lobbying auprès des décideurs publics et des financeurs pour la formation des agents des réserves naturelles et la reconnaissance de la mission de police de l'environnement au sein du réseau des réserves naturelles

Constat :

But :

Résultat attendu :

Axe de travail 5.3 Contribuer au plaidoyer de RNF en fournissant des arguments objectifs de protection du patrimoine naturel

Constat : Les commissions regroupent de nombreux experts pouvant être sollicités pour contribuer aux avis émis par RNF sur la protection du patrimoine naturel.

But : Sur la base d'une auto-saisine des membres des commissions, ou en fonction des demandes exprimées par le Conseil d'Administration de RNF ou d'autres partenaires, les commissions alimentent le plaidoyer de RNF en délivrant par exemple des analyses/avis ou en proposant des motions aux assemblées générales portant sur la formation et la police de l'environnement.

Résultat attendu : Le plaidoyer de RNF est alimenté par les membres des commissions.

OS6 – Partenariats

Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser l'impact des commissions

Axe de travail 6.1 Maintenir et développer les partenariats à l'échelle nationale avec l'AFB, l'ONCFS, le CEL, GNF

Constat :

But :

Résultats attendus : L'exercice la mission de police est structuré à l'échelle nationale, régionale, locale voir à l'échelle internationale.